REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002007I0-DE

A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

E X T R A I T N°002007
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 12 octobre 2026

Aujourd'hui, le **lundi douze octobre deux mille vingt six,** le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL (en visio conférence), M. Gérard NOËL

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

ABSENT EXCUSÉ :

Mme Monique BALESTIBAUD

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002007I0-DE

A Q U I T A N I S

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2026

N° de Rapport : 26-100
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE
Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 18 SEPTEMBRE 2026

Le vendredi 18 septembre 2026, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 14h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 18 SEPTEMBRE 2026

Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 18 septembre 2026.

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002008I0-DE

A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

E X T R A I T N°002008
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 12 octobre 2026

Aujourd'hui, le **lundi douze octobre deux mille vingt-six,** le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON, Mme Isabelle BERRIÉ,
Mme Audrey DUGAL (en visio conférence), M. Gérard NOËL

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

ABSENT EXCUSÉ :

Mme Monique BALESTIBAUD

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002008I0-DE

II. DELIBERATION : OPE-AMBARES-ET-LAGRAVE-ZAC CENTRE-VILLE-SECTEUR B-DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION PARCELLE BE 592P AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le sous-seing ainsi que l'acte d'acquisition correspondant avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002009I0-DE

A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

E X T R A I T N°002009
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 12 octobre 2026

Aujourd'hui, le **lundi douze octobre deux mille vingt-six,** le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON, Mme Isabelle BERRIÉ,
Mme Audrey DUGAL (en visio conférence), M. Gérard NOËL

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

ABSENT EXCUSÉ :

Mme Monique BALESTIBAUD

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002009I0-DE

II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC DE BONGRAINE-ILOT J-DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL A CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SOCIETE AGRONERGY

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer la promesse de bail ainsi que le bail à construction correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002010I0-DE

A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

E X T R A I T N°002010
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 12 octobre 2026

Aujourd'hui, le **lundi douze octobre deux mille vingt-six,** le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON, Mme Isabelle BERRIÉ,
Mme Audrey DUGAL (en visio conférence), M. Gérard NOËL

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

ABSENT EXCUSÉ :

Mme Monique BALESTIBAUD

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002010I0-DE

II. DELIBERATION : PAREMPUYRE-RESIDENCE LES VENELLES -AUTORISATION PUBLICATION CONVENTION SERVITUDES ENEDIS LIGNE SOUTERRAINE 400V

Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article « référence règlementaire » ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer l'acte notarié de régularisation de la convention de servitudes, avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002011I0-DE

A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

E X T R A I T N°002011
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 12 octobre 2026

Aujourd'hui, le **lundi douze octobre deux mille vingt-six,** le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON, Mme Isabelle BERRIÉ,
Mme Audrey DUGAL (en visio conférence), M. Gérard NOËL

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

ABSENT EXCUSÉ :

Mme Monique BALESTIBAUD

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-002011I0-DE

II. DELIBERATION : OPE 10047– OMET – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer avec la Commune de Omet, un bail emphytéotique et toute convention de servitude liée au projet, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-00201210-DE

A Q U I T A N I S

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

E X T R A I T N°002012
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 12 octobre 2026

Aujourd'hui, le **lundi douze octobre deux mille vingt-six,** le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON, Mme Isabelle BERRIÉ,
Mme Audrey DUGAL (en visio conférence), M. Gérard NOËL

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

ABSENT EXCUSÉ :

Mme Monique BALESTIBAUD

REÇU EN PREFECTURE
Le 12 octobre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20261012-00201210-DE

II. DELIBERATION : DEMANDE DE VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION ET D'ACQUISITION DE 2 LOCAUX D'ACTIVITES ILOT B035 – RUE DU MARECHAL NIEL, ZAC BASTIDE NIEL, BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le contrat de réservation avec le promoteur ou toute autre société spécialement constituée pour cette opération ainsi que l'acte authentique d'achat, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.